

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

« MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES »

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vendredi 27 février 2026 - 09h00

Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de ville
de La Londe les Maures

ORDRE DU JOUR

I. INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE

DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Président. Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.

II. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Acquisition de parcelles non bâties nécessaires à la mise en œuvre du projet d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne

III. RESSOURCES HUMAINES

2. Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

IV. FINANCES

3. Reprise par anticipation du résultat de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté de communes et affectation de résultat
4. Vote des taux de fiscalité 2026 du budget principal
5. Vote du taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2026
6. Vote du budget primitif 2026 du budget principal
7. Versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe GEMAPI
8. Reprise par anticipation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de communes et affectation de résultat
9. Taxe GEMAPI - Fixation du produit attendu pour 2026
10. Vote du budget primitif 2026 du budget annexe GEMAPI

V. AGRICULTURE

- 11 Signature d'un avenant à la convention d'accompagnement des viticulteurs

VI. DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 12 Approbation du programme partenarial avec l'Audat Var pour l'année 2026 et signature de l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle 2025-2027